



CENTRE HOSPITALIER ALEXANDRA LEPEVE

EHPAD « LES CHARMILLES »

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE VIE SOCIALE
DU 08 OCTOBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GENEST Nicolas – Directeur de l'EHPAD
Monsieur EL AZOUZI Abdelghani – Médecin coordonnateur
Madame WILLEMS Virginie – Cadre Supérieur de Santé
Madame DELACOURT Lucie – Cadre de Santé
Madame SMAGGHE Marlène – Présidente du CVS
Monsieur VANHILLE Henri – Représentant des résidents
Madame COUVEREUR Janine – Représentante des résidents
Monsieur LECOCQ Jérôme – Secrétaire de séance
Monsieur VALCKE André – Suppléant représentant des résidents
Madame SALENGRO Madeleine – Suppléante représentante des résidents
Madame WIART Pascale – Présidente VMEH
Madame BRATS Aurélie – Mandataire judiciaire
Monsieur GOZE Romain – Ingénieur Qualité
Madame WOLOSZYN Karine – Chargée de la relation avec les usagers
Madame VERSLYPE Emmanuelle – Coordinatrice de la relation avec les usagers
Madame VERRAES Patricia – Conseillère municipale
Monsieur MARTIN Stéphane – Cadre de Santé
Madame DESPICHT Caroline – Cadre de Santé
Madame LEPRINCE Stéphanie – Syndicat CFDT

EXCUSES :

Monsieur MONTAGNE Jean-François – Adjoint au Maire
Monsieur DESCHAMPS Jean Marc – Représentant des résidents
Madame PILLER Myriam – Représentante des familles
Monsieur BASTIEN Roland – Représentant des familles
Madame VANELLE Anne-Sophie – Syndicat CFDT
Monsieur DIAZ Francisco – Suppléant représentant des résidents
Monsieur FEVRIER Philippe – Suppléant représentant des résidents
Madame KOUAMBO NBONE Christelle – Médecin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CVS du 09/04/2024
2. Présentation de la mandataire
3. Présentation du projet d'établissement
4. La coupe PATHOS
5. CRT
6. Préparation à la certification
7. Informatisation de l'établissement
8. Appel à projet de l'établissement
9. Questions diverses



1. Approbation du compte rendu du CVS du 09/04/2024

Le compte rendu du conseil de vie sociale du 09 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de la mandataire

Mme BRATS Aurélie est arrivée à 50% sur le poste de mandataire. Elle sera présente sur la structure le **lundi et vendredi et un mercredi sur deux**.

Un deuxième mandataire en interne sera formé afin de créer un binôme.

3. Présentation du projet d'établissement

Le projet d'établissement a été réalisé courant 1^{er} semestre 2024. Ce projet est établi pour une période de 5 ans, il décrit la politique de l'établissement en termes de soins, de valeurs et d'objectifs.

4. La coupe PATHOS

La tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes est modulée à partir de l'évaluation de la perte d'autonomie et des besoins en soins requis des résidents

L'évaluation de la perte d'autonomie, réalisée à l'aide de la grille nationale AGGIR, donne lieu à un classement de chaque personne dans un « groupe iso-ressources » (GIR) ; elle permet de calculer un niveau de perte d'autonomie moyen des personnes hébergées, dénommé « groupe iso-ressources moyen pondéré » (GMP).

L'évaluation des besoins en soins requis est opérée à l'aide du référentiel « PATHOS » ; cet outil évalue, à partir de situations cliniques observées, les soins médico-techniques requis pour assurer la prise en charge de toutes les pathologies d'une population de personnes âgées.

Cette analyse transversale donne lieu à une cotation de ces besoins sous forme de points « PATHOS », qui permet de calculer un indicateur synthétique des besoins en soins, dit « pathos moyen pondéré » (PMP).

Ces évaluations sont réalisées sous la responsabilité du médecin coordonnateur.

L'évaluation de la perte d'autonomie est validée par un médecin du Conseil Départemental concerné et un médecin de l'ARS.

L'évaluation des besoins en soins requis est validée par un médecin de l'ARS.

Deux infirmières référentes ont été formées courant 2024. La prochaine COUPE PATHOS est prévue 1^{er} semestre 2025.

5. Le centre de ressources territorial (CRT)

Les Centres de Ressources Territoriaux doivent permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique n'est pas suffisant.

Une enveloppe est allouée par l'ARS pour permettre à certaines personnes de rester chez elles tout en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement de l'EHPAD en termes d'activités et de consultations médicales (téléconsultations et campagne de vaccination).

Une coopération a été mise en place avec des partenaires extérieurs (ADAR, EHPAD Bourbourg). Le projet doit permettre de suivre environ 30 personnes.

6. Préparation à la certification

Une évaluation externe est prévue au 2^{ème} trimestre 2026.

L'évaluation portera notamment sur le résident, les professionnels et la structure.

Un groupe de travail est déjà mis en place pour étudier et identifier les actions à mener sur 2025.

7. Informatisation de l'établissement

L'EHPAD des CHARMILLES s'informatise dans le cadre du dossier patient. Nous allons utiliser le logiciel Hôpital Manager qui est déjà déployé sur le CHD. Le déploiement est prévu sur l'année 2025 avec des travaux en cours, achat de matériel et formation des agents.

Les « paillasses sur le secteur Couronne » seront refaits à neuf prochainement.

8. Appel à projet de l'établissement

L'EHPAD a répondu sur plusieurs appels à projet

- FORMATION QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail)
- Matériel projecteur → jeux interactifs notamment pour le secteur UVA
- Tablettes XXL

9. Questions diverses

Plusieurs questions ont été abordées lors du CVS

1 – Allez vous construire un parking près de l'EHPAD ?

Avec l'arrivée des consultations externes sur l'ancien bâtiment « PERGOLA », un parking sera construit à proximité de l'EHPAD.

2 – Peut-on inclure des magazines de jeux fléchés, timbres et enveloppes à la vente dans le chariot ambulante ?

Des magazines de jeux fléchés, des enveloppes préimprimées peuvent être commandés à la demande du résident, merci de vous rapprocher de l'équipe animation.

3 – Est-ce qu'il est possible de réaliser des sorties en demi-journée à la plage (avec une navette de la résidence) pour les résidents capables de se déplacer ? Vous pourriez mettre deux groupes en place (ceux qui veulent rester en terrasse d'un restaurant, et ceux qui veulent se déplacer sur la digue, ensemble, selon un trajet prédéfini)

L'équipe animation organise des pique-niques régulièrement pendant l'été, parfois dans le jardin de l'EHPAD ou dans un parc de la commune.

Nous vous rappelons que l'organisation d'un déplacement à l'extérieur nécessite des accompagnants en plus. (2 accompagnants pour 5 résidents)

Il est impossible de faire des groupes car les résidents sont sous la responsabilité de l'EHPAD et des encadrants.

Nous encourageons les personnes valides à se déplacer au sein de la commune ou à la plage par leur propre moyen (par bus ou avec la famille). Les résidents doivent garder le plus longtemps possible leur autonomie.

4 – Héberger les étudiants contre des services rendus aux résidents afin de garder le lien entre les générations (notamment pour prendre part aux sorties).

La Direction prône pour conserver un lien générationnel. Nous le mettons en place sur l'année avec la participation des écoles de la région pour certaines activités.

L'idée est très intéressante mais elle réclame des financements que nous n'avons pas actuellement. L'EHPAD doit apporter une vigilance en cas d'appel à projet.

5 – La prestation coiffure

« Le 03/07/24, nous avons reçu un mail nous informant de l'arrêt total de la prestation coiffure en date du 01/07/24. Celle-ci étant dorénavant à la charge du résident. Ce genre de décision qui laisse les résidents et leur famille au pied du mur interpelle sur plusieurs points :

Comment les résidents n'ayant pas de revenus et/ou de famille peuvent-ils accéder à ce simple service ? »

Intervention de Mme WIART Pascale. L'association VMEH pourrait apporter une aide financière ponctuelle au cas par cas. (Contact = vmeh.dunkerque@gmail.com)

L'EHPAD apporte régulièrement une aide aux personnes sans famille dans la gestion des affaires de la vie courante.

Mme SMAGGHE va contacter le proviseur de l'école de coiffure (Lycée GUY DEBEYRE) pour les résidents qui n'auraient les revenus suffisants pour le coiffeur.

Comment organiser soit même les rendez-vous pour nos proches lorsque nous habitons à plus de 300 km de l'EHPAD ?

La famille peut contacter par téléphone le prestataire de son choix afin de prendre rendez-vous. La famille peut régler la prestation par un virement bancaire.

Comment expliquer que de plus en plus de prestations incluses dans le contrat de l'institution disparaissent (suppression poste ASH de nuit ? diminution des activités créatives, abandon du jardin avec des palettes gisant au sol et l'ancien poulailler se dégradant depuis des années etc.) alors que la tarification EHPAD augmente chaque année ?

3 agents sont en poste la nuit pour l'ensemble de l'EHPAD (1 infirmière et 2 AS)

Le jardin UVA est accessible pour toutes les familles des résidents à l'UVA. Il est régulièrement entretenu par un prestataire extérieur. Nous avons accueilli des petits animaux (lapins, poule) mais nous avons dû stopper l'expérience.

Les animations sur le secteur UVA sont régulières et assurées par une équipe dynamique.

Les prix d'hébergement et de la dépendance sont fixés par l'ARS annuellement.

Quelles sont les moyens et les outils mis à disposition pour les coiffeuses extérieures pour les résidents surtout en secteur fermé ?

Lieu de la coiffure ? Est-ce qu'une personne ne peut pas indiquer ce lieu au moins la première fois ? Matériel fourni ou non ? Serviette fournie ?

Les rendez-vous doivent être organisés par la famille ou le représentant légal. Il est conseillé de mettre en place un planning régulier avec le coiffeur.

Les coiffeurs doivent prendre leur propre matériel, y compris les serviettes.

Il est demandé au prestataire de nettoyer le salon ou la SDB avant son départ.

Le salon de coiffure qui se trouve sur H2 sera disponible pour la fin de l'année pour les résidents d'Honneur 2 (secteur fermé).

Deux autres salons seront ouverts courant 2025 sur le secteur Couronne 3 et Honneur 1. Les salons seront disponibles pour tous les résidents.

Nous conseillons de privilégier les rendez-vous l'après-midi.

6 – Certains résidents se plaignent de la qualité de la viande (n'est pas tendre ou elle a beaucoup de gras)

Réponse d'un responsable de la cuisine

« Effectivement nous avons rencontré des problèmes de qualité essentiellement avec la viande de bœuf ces derniers temps.

Depuis le 1^{er} octobre le marché d'achat a changé et aussi les fournisseurs. De ce fait, on ne devrait (j'espère) plus avoir ce souci. »

Proposition de mettre en place pour la fin de l'année une boîte à idées pour que le résident puisse nous donner son avis sur le repas servi.

7 – Pour les résidents qui prennent un chocolat chaud le soir, il a été constaté que celui-ci était fait à l'eau (sauf pour deux aides-soignantes qui le font au lait). Je trouve que le faire au lait ne reviendrait pas plus cher que ceux qui prennent un repas, et le chocolat n'en serait que meilleur car à l'eau il n'a aucun goût (j'ai constaté que depuis que je vous en ai parlé ce mercredi, il y a eu 4 soirs d'affilés du chocolat au lait). J'ajoute également que s'il

y a de la confiture, on ne la propose pas aux résidents. Là aussi, cela améliore le repas du soir.

Le chocolat est réalisé avec une machine. A l'intérieur, on trouve du chocolat en poudre, du lait en poudre et de l'eau chaude.

Une information sera transmise aux équipes pour les sensibiliser.

8 – Une famille est venue rendre visite mais le résident était sur une activité extérieure
Nous adressons, par un mail, le planning d'activité du mois aux familles. Il est important que les familles prennent connaissance des sorties qui peuvent être réalisées dans le mois. Lors des sorties programmées, il est impossible de prévenir chaque famille individuellement.

Nous indiquerons pour les prochains envois de mail des activités, les sorties prévues du mois. La famille devra se rapprocher des équipes de proximité afin de savoir si son parent est prévu à cette sortie.

9 – Problème de serviette pour la douche et toilette (intervention de Mr VANHILLE)

Mme DELACOURT Lucie cadre de santé prend la parole : Le problème est connu, il nous manque des serviettes en retour de Calais. On reçoit petit à petit un réassort dans la journée mais qui ne comble pas le retard On va réclamer une dotation de linge supplémentaire.

Le sujet sera abordé lors de la prochaine commission de linge.

Le problème est connu également au CHD avec les serviettes et les tenues des agents qui ne sont pas livrés.

10 – Intervention de Mr GENEST

Mr GENEST annonce son départ de l'établissement à la date du 18 novembre 2024.

Un nouveau directeur a été nommé et arrivera début janvier 2025.

Prochain CVS le mardi 10 décembre 2024

La Présidente du C.V.S.

MARLENE SMAGGHE

